

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 2 juin 2025 à 19h00, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse	Josée Marquis
Mme les conseillères	Cynthia Marceau-D'Astous Johanne Thibault Marie-France Bérubé
M. le conseiller	Raphaël Helgersen-Gendron

EST ABSENTE

Mme la conseillère	Mélanie Castonguay
--------------------	--------------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière	Madame Jessica Bouchard
--	-------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2025-55
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 5 mai 2025;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Travaux route de la carrière;
7. Vacances des employés;
8. Fauchage bordures des routes;
9. Nomination de Monsieur Yvan Imbeault pour siéger sur le CCU;
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-02 de citation patrimoniale de l'église et du cimetière de Saint-Adelme;

11. Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton
12. Appui au projet de création d'un service régional de prévention des incendies;
13. Lecture de la lettre pour le programme d'aide à la voirie locale;
14. Varia;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-56

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2025

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Madame Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière, fait la lecture des comptes.

RÉSOLUTION #2025-57

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cent neuf mille cent dix et trente-cinq cents (109 110,35\$) et les salaires payés au montant de seize mille neuf cent quatre-vingt-treize et quarante-quatre cents (16 993.44\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quatre-vingt-douze mille cent seize et quatre-vingt-onze cents (92 116.91\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2025-58

TRAVAUX ROUTE DE LA CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'il faut procéder à des travaux de creusage de fossés puisque l'eau s'écoule difficilement, faire du rechargement granulaire;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises St-Raymond Inc. ont effectué des travaux de bonne qualité l'an dernier et que de la machinerie est disponible à la carrière;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Monsieur Raphaël Helgersson-Gendron, il est unanimement résolu que Les Entreprises St-Raymond Inc. creuse des fossés et procède à du rechargement granulaire ainsi qu'au chargement du matériel pour la Municipalité aux tarifs horaire suivant :

- Pelle sur roues : 175.00 \$/heure
- Camion 10 roues : 131.44\$/heur
- Camion 12 roues : 153.29 \$/heure
- Chargement : 0.75 \$/tonne

Le matériel pour le rechargement sera pris à la carrière du rang 5 ouest au coût de 18.70\$/tm pour le la pierre nette 5-20mm et de 14.45\$/tm pour de la MG20B plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-59
VACANCES DES EMPLOYÉS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Cynthia Marceau-D'Astous

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la programmation des vacances des employés tel que suit :

- Jessica Bouchard du 28 juillet au 3 août, du 23 août au 31 août et du 4 au 19 octobre
- Bruno Bernier du 9 au 24 août et du 13 au 21 septembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-60
FAUCHAGE BORDURE DES ROUTES

CONSIDÉRANT QU'il faut faucher les bordures de chemin pour entretenir nos routes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu que les travaux seront effectués avec les équipements de Madame Yvette Bernier et le coût sera de 1 000.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-61
NOMINATION DE MONSIEUR YVAN IMBEAULT POUR SIÉGER SUR LE CCU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adelme s'est doté du règlement 2008-11 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le chapitre 3 de ce règlement intitulé : composition du CCU

Le comité consultatif d'urbanisme se compose des membres suivants : trois (3) membres choisis parmi les contribuables résidents de la municipalité et nommés par résolution du conseil et deux (2) conseillers municipaux nommés par résolution du conseil.

CONSIDÉRANT QUE Madame Hélène Simard à démissionner de son poste au sein du CCU;

CONSIDÉRANT le chapitre 9 de ce règlement intitulé : démission, vacance, la disqualification et la destitution

Dans le cas de vacance, de démission ou de décès d'un membre, le conseil procède par résolution à la nomination d'un remplaçant pour la durée du terme du membre remplacé.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Monsieur Yvan Imbeault à siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Adelme, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-62
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-02 DE CITATION PATRIMONIALE DE L'ÉGLISE ET DU CIMETIÈRE DE SAINT-ADELME

Madame Johanne Thibault, conseillère, par la présente :

- Donne l'avis de motion et dépose le projet du règlement numéro 2025-02 de citation patrimoniale de l'église et du cimetière de Saint-Adelme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-63

MANDAT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

CONSIDÉRANT QU'il faut qu'une firme comptable doit produire un rapport à transmettre à Recyc-Québec concernant les coûts du tri et de la cueillette des matières recyclable pour que nous puissions recevoir notre compensation ;

CONSIDÉRANT QUE c'est la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui produit ce rapport pour la municipalité depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton responsable de la vérification des livres comptables 2024 et d'effectuer le rapport de Recyc-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-64

APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UN SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelme reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet-Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC de La Matanie ainsi que les organismes municipaux de Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Matane, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Sainte-Paule, Saint-René-de-Matane, Saint-Ulric et le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour désirent présenter un projet de création d'un service régional de prévention des incendies (déclaration de compétence) dans le cadre du volet-Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Adelme s'engage à participer au projet de création d'un service régional de prévention des incendies (déclaration de compétence);
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
- Le conseil nomme la MRC de La Matanie, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet-Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne Madame Jessica Bouchard pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. Madame la mairesse fait la lecture de la lettre pour le programme d'aide à la voirie locale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2025-65
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance ordinaire du 2 juin 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

Jessica Bouchard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Josée Marquis, mairesse